

COMMUNE DE JENLAIN
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

COMPTE RENDU

Séance du 18 novembre 2020, convocation en date du 12 septembre

Nombre de membres présents: 12.

En exercice ayant pris part à la délibération : 12

Absence de Mme Jurain qui a donné pouvoir à M. Dremaux

Absence de M. Langlet qui a donné pouvoir à Mme Legrand

Absence de M. Mendola

L'an deux mille vingt le 18 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie de Jenlain sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire du village.

La séance s'est déroulée selon un protocole sanitaire strict, exceptionnellement à la salle des fêtes pour le respect de la distanciation.

Etaient présents : MM. et MMES DREMAUX, LIENARD, PORTIER, LEGRAND, HENNIAUX, BULTOT, SZABLA, DERCHEZ, HOUZIAUX, GILLARD, GRAVEZ, TERPOORTER.

Secrétaire de séance : Mme Henniaux

Présence de madame Lipka, secrétaire de mairie

1- Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour l'autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'ADVB exceptionnelle. Il a été informé l'avant veille de ce jour que le département pour favoriser la relance économique des petites entreprises offrait une subvention ponctuelle pour la réalisation de « petits » travaux.

Autorisation accordée.

2-Avenants aux contrats de deux agents.

M. Lienard demande la révision de 2 contrats pour deux agents techniques qui ont trop d'heures supplémentaires par rapport à leur contrat initial. Ces dernières sont justifiées et répondent à un besoin d'encadrement et de nettoyage au niveau de l'école maternelle.

Il est proposé que Madame Billié ferait à compter du 1er janvier 2021 22 heures au lieu de 20.

Mademoiselle Delvallée fera 25 heures au lieu de 20 à la même date et aura en charge le nettoyage complet de l'école maternelle le mercredi matin.

Ces deux personnes sont mises à l'honneur pour leur sérieux.

Accord par un vote à l'unanimité

3-Indemnités pour frais de déplacements des élus et du personnel

Monsieur le Maire demande l'autorisation de prévoir au futur budget une enveloppe pour rembourser les frais de déplacements des élus et du personnel.

Il précise que les 2 adjoints concernés par l'intercommunalité et le Parc de l'Avesnois qui se déplacent le plus n'ont pour l'instant pas demandé de remboursements.

Accord par un vote à l'unanimité

4- Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du département pour le premier gros chantier du mandat.

Il s'avère que pour profiter des aides financières des différents organismes le dossier « salle des fêtes » semble le plus adéquat pour espérer avoir une réponse positive et rapide.

Le plan de relance de l'économie demande aux collectivités de réagir dans l'urgence et de déposer les dossiers avant le 11 décembre. Nous devons donc choisir un maître d'oeuvre compétent qui puisse remplir le cahier des charges cohérent pour que le dossier soit validé et que le village puisse bénéficier des subventions (jusqu'à hauteur de 80%). Le dossier doit comprendre la prise en compte des obligations phoniques, des exigences environnementales et énergétiques.

M. Portier rappelle que la commune est sous l'avertissement de l'ARS qui exige la mise en conformité phonique et brandit la menace de fermeture.

L'organisme Cible VRD représenté par M. Bédu a été sollicité pour un état des lieux et pour une étude concernant la rénovation de la salle des fêtes, sa mise en conformité et par l'occasion la construction de sanitaires communs à la salle de sports et de danse.

L'acquisition du nouvel espace communal (la ferme) près de l'allée des écoles va permettre de récupérer l'espace de stockage situé au milieu des trois bâtiments actuels.

M. Bédu, spécialisé dans la conception de dossiers pour l'acquisition des aides, a fait parvenir un devis pour la convention de maîtrise d'œuvre.

Accord par un vote à l'unanimité.

A noter que la TVA est récupérable si les travaux sont réalisés et les honoraires de maîtrise d'œuvre peuvent être inclus dans la DETR, l'ADVB Relance et le fonds spécial de relance de la Région.

En fonction du résultat de l'étude, le conseil choisira la réalisation partielle ou totale des travaux.

5-DMB

Il est demandé d'approuver de modifier une ligne budgétaire pour pouvoir régulariser le reliquat du paiement de l'étude concernant la pose de feux comportementaux qui seront installés en centre-bourg au premier trimestre 2021. Une subvention de 24600 euros a été octroyée par le Département (amendes de police) pour ces travaux.

Accord par un vote à l'unanimité

6-Acquisition d'un logiciel

Mme Legrand, adjointe aux finances, présente le logiciel Parascol.

Intérêts de ce logiciel :

Pour les familles :

- possibilité de réserver en ligne le repas cantine ou la garderie
- obtenir une facturation mensuelle correspondant aux repas pris ou/ et de la garderie
- procéder au règlement en ligne

Pour la collectivité :

- optimiser la gestion de la garderie et de la cantine (actuellement, traitement manuel pour la réservation, la facturation et les commandes)
- planning et pointage instantanés

Pour la trésorerie :

- mise en place de moyens de paiement modernes PayFip (prélèvement automatique à la demande)

- dématérialisation des sommes à payer (ASAP éditique)

M. Lienard confirme les atouts du logiciel qui devrait contenter les familles et qui permettra une optimisation des services.

Accord par un vote à l'unanimité

7-Comme indiqué en préambule, le Département propose une ADVB exceptionnelle (aide départementale pour villages et bourgs de moins de 5000 habitants) pour petits travaux compris entre 8000 et 70000 euros.

Le dossier doit être déposé pour le premier décembre.

Il y a urgence à démolir les anciens ateliers municipaux dangereux à proximité des écoles ; on ne peut se contenter d'une signalisation avec rubalise ! L'acquisition du nouvel espace communal (ferme) va permettre de vider ces ateliers.

Il est proposé de procéder à la démolition (devis prêts) et de préparer un dossier parking école près du presbytère avec une place PMR.

M. Portier se propose de préparer le dossier pour éviter d'avoir recours à un bureau d'étude.

En fonction du résultat de l'obtention de la subvention, le conseil choisira la réalisation partielle ou totale des travaux.

Accord par un vote à l'unanimité

Questions diverses

1. Point sur le prêt pour l'acquisition du nouvel espace communal.

Taux de 0,96% au Crédit Agricole. Le montant des mensualités sera inférieur à celui que la municipalité devait rembourser pour le cadre de vie.

Il n'y aura pas surendettement puisque le nouveau prêt remplace l'ancien.

2. Traçage des terrains de football

Une réflexion sera menée pour l'approvisionnement des peintures utilisées pour le traçage des terrains.

3- Régularisation des communes de Preux au Sart et d'Orsinval pour les frais de scolarisation à l'école de Jenlain.

4- Régularisation des fermages

Fin de séance à 21h10

La réunion du conseil municipal a été suivie d'une réunion de la commission travaux. Tous les conseillers présents au conseil ont assisté à cette commission.

M. Portier fait le point sur le nouveau matériel (notamment la balayeuse-desherbeuse), les travaux terminés, les travaux en cours.

Travaux au presbytère

Travaux au nouvel espace communal (route nationale)

Déménagement logement rue Friquet

Aménagement de la zone de stockage derrière le terrain de foot.

Abattage des arbres de la voie ferrée

Formation des agents à l'utilisation de la nouvelle balayeuse-desherbeuse

Commission élagage

Commission fleurissement

